Décision 12-D-26 du 20 décembre 2012

relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur de la production, de la commercialisation, de l'installation et de la maintenance des extincteurs

Posted on: 21 décembre 2012 | Secteur(s) :

INDUSTRIE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Incendie Détection Sécurité (IDS), Noé Sécurité Incendie, ANAF France, Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie
Dispositif(s)	Décision mixte Hors de cause Pratique établie Sanction pécuniaire

Entreprise(s) concernée(s)	Organisme certificateur de matériel de sécurité incendie, Centre National de Prévention et de Protection (CNPP), Association Française de Normalisation (AFNOR), Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA), Comité National de Malveillance Incendie Sécurité (CNMIS), Syndicat Français des Fabricants d'Extincteurs Fixes et Mobiles (SYFEX), Fédération Française du Matériel Incendie (FFMI)

Lire

le texte intégral de la décision
325.22 Ko